



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 16 septembre 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	26	5	2	1	1

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : GORGE Christine, LECOMTE Jean-Luc, TESSIER Marie-Claude

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, DELEFOSSE Laurent à BOSDEVIGIE Jean Pierre, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie

Membres excusés : CHABANAT Christine, COUPET Georges

Membres absents : COLIN Juliana

Secrétaire de séance : BRUN Patrick

FINANCES

Délibération n° 89-2021 : Adoption rapport sur le prix et la qualité du service SPANC (RPQS) 2020

Madame la Présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif joint en annexe
- METTRE EN LIGNE le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- RENSEIGNER et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
- TRANSMETTRE ce rapport aux communes pour qu'il soit présenté en conseil municipal

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 30 septembre 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

30 SEP. 2021

30 SEP. 2021